

## Réunion du Conseil Municipal du 26 juillet 2018

Le vingt-six du mois de juillet deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD, adjoints, Jean-Jacques COGNARD, Fabienne ETAIX, Véronique PONTON, Fabien MARTINON, Pierre DENIS

Absents excusés : Joëlle BAYARD, Edouard PONCET, Dominique DUBOIS, Mireille LAURENDON, Maurice ROCLE donne pouvoir à Pierre DENIS

Secrétaire de séance : Jean-Jacques COGNARD

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

Avant l'ouverture de la séance, le conseil municipal a visité les chantiers de l'école et de la salle des associations.

### REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – Délibération 1807001

Michel Grand rappelle que les attributions de compensation résultent d'un transfert de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

La possibilité de révision libre des attributions de compensation par la communauté de communes, permet d'y intégrer la moitié des fonds de concours soit 41 407 € ce qui donne un montant majoré de 366 927 € pour 2018.

CCFF	AC 2018 avant pacte	SAGE	FOURRIERE	FC	AC 2018 après pacte
Chambéon	86 203	500	232	15 335	102 270
Civens	323 540	1 352	628	41 407	366 927
Cleppé	174 945	557	259	16 280	192 041
Feurs	4 200 572	7 787	3 619	292 890	4 504 868
Marclopt	128 674	490	228	17 780	147 172
Poncins	61 699	930	432	27 438	90 499
Pouilly-les-Feurs	217 595	1 202	559	34 087	253 443
Saint-Cyr les-Vignes	31 572	930	432	27 805	60 739
Saint-Laurent-la-Conche	49 619	583	271	16 891	67 364
Salt-en-Donzy	4 318	515	239	14 906	19 978
Salvizinet	2 480	578	269	18 026	21 353
Vailleille	10 261	671	312	16 581	27 825
<b>TOTAL COMMUNES ex CCFF</b>	<b>5 291 479</b>	<b>16 095</b>	<b>7 480</b>	<b>539 426</b>	<b>5 854 480</b>

Cette majoration libre subira à partir de l'année 2023 une baisse progressive selon les tableaux ci-dessous :

➤ Moitié des fonds de concours

Maj FC 2018	Maj FC 2019	Maj FC 2020	Maj FC 2021	Maj FC 2022	Maj FC 2023	Maj FC 2024	Maj FC 2025	Maj FC 2026	Maj FC 2027	Maj FC 2028
41407	41407	41407	41407	41407	34505	27603	20701	13799	6897	0

➤ Montants des attributions de compensation (sans la part fonds de concours, sage et fourrière) :

AC 2018	AC 2019	AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2026	AC 2027	AC 2028
323 540	366 927	366 927	366 927	366 927	360 025	353 123	346 221	339 319	332 417	325515

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les attributions de compensation pour les années 2018 à 2028.

### **FONDS DE CONCOURS – Délibération 1807002**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le pacte fiscal mis en place par Feurs en Forez permettant le versement de fonds de concours en contrepartie d'un transfert de fiscalité.

Le montant des fonds de concours de 2018 à 2022 subira une baisse progressive comme suit (pour 2018, rappel de la baisse de 2017 non imputée, soit 6901 x 2) :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Montant	27 604	20 702	13 800	6898	0

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le versement du fonds de concours 2018, d'un montant de 27604 € pour les travaux de construction de la salle des associations :

MONTANT HT des travaux	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES	RESTE A CHARGE de la COMMUNE
589 132.70	335 000	254 132.70

Le conseil, à l'unanimité, approuve cette demande de fonds de concours.

**Ordures ménagères** : Michel Grand explique que le service déchets de la CCFE va organiser, lors du dernier trimestre de l'année 2018, une enquête auprès de tous les foyers du territoire pour remettre un kit de communication, expliquer les changements et mettre à jour la base de données. Chaque commune peut proposer des agents connaissant bien le territoire pour réaliser cette mission. Nos deux agents qui ont effectué le dernier recensement de la population ont été contactés.

### **APPEL D'OFFRES VOIRIE – Délibération 1807003**

Les commissions appel d'offres et voirie ont procédé à l'ouverture des plis pour les travaux de Goutte Fougère. Deux entreprises ont répondu :

- EUROVIA pour 44 482 € (variante : 43 822 €) + option 440 €
- COLAS pour 58 568 € (variante : 53 585 €) + + option 1 000 €

Suite à la présentation de l'analyse des offres, le conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre techniquement la mieux adaptée à nos besoins concernant le profil de la bordure de trottoir :

EUROVIA pour 44 482 € HT plus l'option dispositif rétroréfléchissant 440 € soit un total de 44 922 €.

### **CONVENTION FOURRIERE ANIMALE – Délibération 1807004**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, la communauté de communes a restitué la compétence « fourrière animale » aux communes.

En application de l'article L2212-2 (7°) du CGCT, et de l'article L211-22 du code rural, le maire est responsable de la prévention des troubles causés par des animaux errants dans sa commune et doit

prendre toutes les dispositions pour leur saisie et conduite à la fourrière.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la fourrière « Domaine des Mûriers » jusqu'au 31 décembre 2018 pour les tarifs suivants :

- Montant forfaitaire annuel : 0.44 € par habitant soit 628.32 €
- Capture de l'animal : 20 € de l'heure
- Prise en charge de l'animal : 15 €
- Frais kilométriques pour le déplacement : 0.6€ le km

**Frais de fourrière à la charge du propriétaire de l'animal :**

- Frais de dossier et de recherche de propriétaire : 15 €
- Frais de garde par jour : 15 €
- Frais kilométriques pour le déplacement : 0.6€ le km

Si l'animal n'est pas réclamé après un délai de 8 jours, il est euthanasié aux frais de la fourrière.  
Si l'animal est identifié tous les frais sont à la charge du propriétaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

**CONVENTION TIPI – Délibération 1807005**

Les collectivités ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement de leurs créances par carte bancaire via le dispositif TIPI (Titres payables par Internet). Une convention avait été signée avec la Direction des finances publiques pour l'assainissement.

Monsieur le Maire propose de signer une convention d'adhésion pour l'ensemble des titres (assainissement, loyers...).

Le site est <https://www.tipi.budget.gouv.fr>

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou factures de régies via le dispositif TIPI et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**ACQUISITION POUR PARTIE PARCELLE A1322 – Délibération 1807006**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les projets de division de Mme Besson afin de détacher 3 lots à bâtir sur la parcelle A 1322. Il importe donc de considérer l'alignement par rapport à la voie communale de Goutte Fougère et d'acheter à Mme Besson une bande de terrain d'une surface d'environ 220 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.

Les frais de division seront à la charge de Mme Besson et les frais liés à l'acquisition seront à la charge de la commune (inclus dans l'acte du chemin piéton).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Taxi :** 3 demandes ont été déposées pour obtenir une place de taxi sur la commune. Une entente pour proposer un service nuit et jour est à envisager.

A valider en septembre.

**Fête patronale :** elle s'est bien déroulée – environ 700 personnes présentes pour la diffusion du match.  
Budget qui devrait s'équilibrer.

La salle du bourg sera réservée pour la fête le 20 et le 21 juillet 2019.

Bons retours sur le feu d'artifice et les olympiades

• **Salle des associations :**

Faire des propositions pour un nom

• **THD : site thd42.fr**

Dès que les pastilles seront vertes sur le plan, les particuliers pourront faire une demande de raccordement. Les prises sont gratuites.

Certaines adresses sont imprécises.

• **Restaurant :** liquidation auprès de maître Berthelot à Montbrison – La vente du fonds ou de l'actif devrait se faire dans les 3 mois.

Voir auprès du liquidateur pour une proposition d'achat du fonds par la mairie

• **Informations Diverses :**

La mairie sera fermée tous les samedis du mois d'août

**TOUR DE TABLE :**

- Pierre Denis : Accotements fauchés. Christophe Guillaume précise que la machine de prêt a permis de réaliser un travail efficace.  
Un nouveau broyeur sera acheté.
- Michel Grand : Vélos électriques et voitures électriques - aide financière possible pour les particuliers et pour les collectivités
- Nathalie Blanchard : fleurissement communal - 13 participants  
Madame Flachard a gagné le concours communal
- Mireille Palmier : 110 élèves à l'école à la rentrée
- Christophe Guillaume : Allan Bontemps, jeune habitant de Civens, propose la réalisation d'un cadran solaire en pierre de 1 mètre x 0.8 pour fixer sur un mur de l'école. Coût 600 €  
L'inauguration pourrait se faire en même temps que la boîte à livres du CMJ
  
- Commémoration le 11 novembre à 10 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

La date du prochain conseil est fixée au 27 septembre (à confirmer)